



Séance ordinaire du conseil municipal Lundi le 5 décembre 2016

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth tenue ce cinquième (5) jour de décembre deux mille seize (2016) à dix-neuf heures trente (19h30), au 12 rue de l'Église, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Mesdames:	Hélène Laboissonnière, maire Guylaine Pelletier, conseillère siège 1
Monsieur :	Yvan Bouchard, conseiller siège 2
Madame :	Marie-Pier Beaulieu, conseillère siège 3
Monsieur :	Jean Bernier, conseiller siège 4
Madame :	Léda Villeneuve, conseillère siège 5
Monsieur :	Gilles Gagnon, conseiller siège 6

Formant quorum sous la présidence de Madame Hélène Laboissonnière maire; Madame Maryse Lizotte, directrice générale et secrétaire trésorière, fait fonction de secrétaire. Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h30, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1. Ouverture de la séance à 19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2016
5. Suivis au procès-verbal du 7 novembre 2016
6. Correspondance
7. Administration
 - 7.1. Rapport du Maire
 - 7.2. Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus
 - 7.3. Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires
 - 7.4. Adoption du calendrier municipal pour l'année 2017
 - 7.5. Horaire du bureau municipal pendant la période des fêtes
 - 7.6. Contrat photocopieur
8. Législation
 - 8.1. Avis de motion -- Règlement relatif à l'imposition des taxes et tarifs municipaux
 - 8.2. Adoption du Règlement numéro 11-2016 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
9. Gestion Financière
 - 9.1. Factures du mois
 - 9.2. Indexation des salaires et rémunération
 - 9.3. Demande de dons et commandites
 - 9.4. Remboursement taxes payées en trop
 - 9.5. 1^{er} versement pour le déneigement des cours municipales
 - 9.6. 1^{er} Versement pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 9.7. Adjudication du contrat – Rénovation de la salle Les Générations
 - 9.8. Contribution financière Trans-Apte
10. Sécurité publique
 - 10.1. Adoption du budget et de la quote-part du service incendie de Ville La Pocatière
 - 10.2. Autorisation au Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au Ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de L'Islet
11. Loisirs et culture
 - 11.1. Entretien et opération de la patinoire saison 2016-2017
12. Hygiène du milieu
 - 12.1. Adoption du budget et de la quote-part de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest
13. Urbanisme
 - 13.1. Demande d'autorisation de Madame Isabelle Vaillancourt pour opérer une table champêtre dans la résidence sur le lot 5 525 878 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth
14. Varia
 - Politique de la famille et des personnes âgées
 - Remboursement du dépôt de garantie à Camionnage Alain Benoit inc.
15. Période de questions
16. Séance extraordinaire
17. Prochaine séance ordinaire
18. Levée de la séance

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ONÉSIME-D'IXWORTH		
LISTE DES COMPTES À PAYER NOVEMBRE 2016		
AQUATECH	Honoraires professionnels	1 172.52 \$
AQUATECH	Honoraires professionnels	524.49 \$
AUDREY D'ANJOU	InfOnésime oct. et nov. 2016	256.00 \$
BARBEAU, PIERRETTE	Frais déplac. St-Denis	27.45 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Pompe TEU	304.09 \$
BÉLANGER ÉLECTRIQUE	Check-valve TEU	37.82 \$
BIBLIOTHÈQUE LE COLIBRI	Réso 020-2016	420.00 \$
BURO PLUS	InfOnésime nov. 2016	135.67 \$
CAIN LAMARRE	Avis juridique	1 303.82 \$
CENTRE IXWORTH	Location salle + repas	447.48 \$
CHOX 97,5	Lancement Politique famille & aînées	45.80 \$
FERME GUY LÉVESQUE	Déneigement cours vers 1	1 750.01 \$
FONDS D'INF. TERRITOIRE	Mutations	4.00 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC INC.	Gants, bandages	22.77 \$
GARAGE S. LEMIEUX	Essence, lavage camion	95.00 \$
GROUPE DYNACO	Méga-fosse	3.18 \$
GROUPE DYNACO	Méga-fosse	17.91 \$
GROUPE DYNACO	Méga-fosse (crédit)	(7.54) \$
HDF CONSTRUCTION INC.	Asph. rac. égout 64, Ch. Village	8 223.65 \$
JAMBETTE	Équipements parc Inter.	18 801.86 \$
MRC KAMOURASKA	Modernisation rôle	19 567.00 \$
MRC KAMOURASKA	Modernisation rôle	(1 100.00) \$
MRC KAMOURASKA	Médiane	515.00 \$
MRC KAMOURASKA	Kil. Insp. régionale oct. 2016	49.45 \$
PROPANE SÉLECT	Porpane	127.50 \$
NORDA STELO	Plan d'intervention 40%	2 368.49 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	Tonnage oct. 2016	199.86 \$
STEVE MARTIN	Contrat ent. mén. Réso 200-2016	600.00 \$
TRANSPORT EN VRAC	Travaux Route Jeffrey-Église	13 777.63 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Contrat entretien chemins 1/5	27 276.22 \$
TRANSPORT PIERRE DIONNE	Nivelage	3 048.27 \$
VILLE DE LA POCATIÈRE	Protection incendie 2016 75%	27 754.50 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Tonnage sept. 2016	1 141.84 \$
	Sous-total	128 911.74 \$
BELL CANADA	418-856-3018	191.51 \$
BELL MOBILITÉ	418-860-8886	52.88 \$
HYDRO QUÉBEC	BIO-FOSSE	696.05 \$
HYDRO QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	258.06 \$
HYDRO QUÉBEC	CHALET DES LOISIRS	176.63 \$
HYDRO QUÉBEC	GARAGE	45.02 \$
HYDRO QUÉBEC	STATION DE POMPAGE	86.47 \$
HYDRO QUÉBEC	HOTEL DE VILLE	258.58 \$
HYDRO QUÉBEC	2E COMPTEUR	465.22 \$
VISA	FRAIS DE POSTE, PERMIS	184.34 \$
SALAIRES NETS DES EMPLOYÉS	Au 2016-11-30	4 407.70 \$
DAS ET COTISATION EMPLOYEUR	Au 2016-11-30	2 663.15 \$
GRAND TOTAL		138 397.35 \$

Rés.235-2016 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que lu tout en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE

Rés.236-2016 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour

ADOPTÉE

Rés.237-2015

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Suivis au procès-verbal du 7 novembre 2016

Les suivis sont inclus au présent procès-verbal

CORRESPONDANCE

Ministre de la culture, Loi sur le patrimoine culturel
Desjardins, nouvelle directrice de comptes
Municipalité de Tourville, plan d'urbanisme
Municipalité de Sainte-Louise, projet de règlement du plan d'urbanisme
Club Renouveau-Âge d'or, résolution
Action chômage Kamouraska Inc. demande d'aide financière
Club de patinage artistique, demande de commandite
Collège Saint-Anne, demande de participation au prix de fin d'année
Promotion Kamouraska, invitation
Comité de développement, financement
Commission de la construction du Québec, Loi 83
Club Fadoq, invitation souper de Noël

Administration

Rapport du maire

Conformément à l'article 955 du Code municipal, madame Hélène Laboissonnière, maire fait lecture de son rapport annuel concernant la municipalité. L'intégralité de ce dernier sera distribuée à toutes les adresses du territoire de la municipalité.

Dépôt d'un extrait du registre public des dons reçus par les élus

L'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, qui prévoit que tout don, toute marque d'hospitalité ou autre avantage reçu qui n'est pas de nature purement privée doit faire l'objet d'une déclaration dans les 30 jours;

La directrice générale, en tant que greffière, doit tenir un registre de ces déclarations et en faire le dépôt lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

La directrice générale dépose donc au Conseil un extrait du registre de 2016 et informe qu'aucun don ou autre avantage n'a été reçu par les élus depuis le dernier dépôt du registre.

Déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 357, tous les conseillers remettent à la directrice générale, secrétaire trésorière, leur déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

Rés.238-2016

Adoption du calendrier des séances de 2017

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017;

Que les séances débiteront à 19h30.

9 janvier	6 février
6 mars	3 avril
1 mai	5 juin
3 juillet	14 août
5 septembre	2 octobre
8 novembre	4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

Rés.239-2016 Horaire du bureau municipal pendant la période des fêtes

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le bureau municipal soit fermé au public du 23 décembre 2016 au 6 janvier 2017
inclusivement.

ADOPTÉE

Rés.240-2016 Contrat photocopieur

Attendu que le contrat du photocopieur arrive à échéance;

Attendu que la proposition soumise par monsieur Réjean Massé conseiller en solutions
d'impression chez MonBuro correspond aux attentes et besoins de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil accepte la proposition de contrat de service de 5 ans au taux mensuel de
130.19\$ avant taxes.

ADOPTÉE

Législation

Avis de motion Règlement relatif à l'imposition des taxes et tarifs municipaux

Madame la conseillère Léda Villeneuve donne avis de motion qu'à une séance
subséquente de ce conseil, un règlement relatif à l'adoption du budget 2017 et à
l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services
municipaux, sera adopté.

Rés.241-2016 Adoption du Règlement numéro 11-2016 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une
copie du projet de règlement 11-2016, déterminant le rayon de protection entre les sources
d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le
territoire de la municipalité, a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2
jours juridiques avant la présente séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa
lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le Règlement 11-2016, déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau
potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le
territoire de la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth soit adopté.

ADOPTÉE

Gestion financière

Rés.242-2016 Factures du mois

Il est proposé monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes du mois de novembre 2016 au montant de
138 397.35\$;

D'exclure la facture du fournisseur Propane Select de la liste des comptes à payer au
montant de 127,50.

ADOPTÉE

Rés.243-2016 Indexation des salaires et rémunération pour l'année 2017

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour l'exercice financier 2017, le salaire des élus et des employés municipaux soit indexé selon la hausse des prix à la consommation confirmés à 1.3% pour septembre 2016, selon Statistique Canada pour le Québec :

- Élus : 2.5%, conformément à l'article 6 du Règlement 09-2010, qui prévoit un taux minimum de 2.5% ou IPC (plus élevé des 2)
- Directrice générale : selon contrat
- Secrétaire-trésorière adjointe, selon contrat
- Employé des travaux publics : 1.3%

ADOPTÉE

Rés.244-2016 Demande de dons et commandites

Après étude des demandes reçues,
Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité retienne les demandes suivantes :
Collège Sainte-Anne, 50\$
Club de patinage artistique, 30\$
Promotion Kamouraska, 65\$

ADOPTÉE

Rés.245-2016 Remboursement de taxes payées en trop

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité effectue le crédit de taxes suivant : Matricule 4443-24-1529 au montant de 183.66\$

ADOPTÉE

Rés.246-2016 1^{er} versement pour le déneigement des cours municipales

En respect avec le contrat,
Il est proposé madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 1^{er} versement pour le déneigement des cours municipales.

ADOPTÉE

Rés.247-2016 1^{er} versement pour l'entretien des chemins d'hiver

En respect avec le contrat,
Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité procède au paiement du 1^{er} versement pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

Rés.248-2016 Adjudication du contrat – Rénovation de la salle Les Générations

Considérant que quatre (4) entrepreneurs ont répondu à l'appel d'offre sur invitation pour le projet – Rénovation de la salle Les Générations (Rés. 230-2016);

Les Constructions GSL inc.	79 844.39\$
Construction Langis Normand inc.	42 039.77\$
Construction PJH inc.	87 218.16\$
Construction et Rénovation MF Gagnon inc.	41 753.17\$

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité retient les services du plus bas soumissionnaire conforme, soit :
Construction et Rénovation MF Gagnon inc. au montant de 41 753.17\$

ADOPTÉE

Rés.249-2016 Contribution financière Trans-Apte

Il est proposé par madame la conseillère Léda Villeneuve
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth participe financièrement à l'organisme Trans-apte Inc. pour l'année 2017 pour un montant de **1 926.33\$**.

ADOPTÉE

Sécurité publique

Rés.250-2016 Adoption du budget et de la quote-part du service incendie de Ville La Pocatière

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité accepte le budget du Service municipal d'incendie de Ville La Pocatière au montant de 581 940\$, soumis par Ville La Pocatière, et adopte la quote-part de 35 660\$ pour l'année 2017.

QUOTE-PART 2017		
Service intermunicipal d'incendie		
	Richesse foncière uniformisée	%
Ville de La Pocatière	399 714 141	57.91%
Paroisse Ste-Anne-de-La Pocatière	141 969 298	20.57%
Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth	39 558 549	5.73%
Municipalité de St-Roch-des-Aulnaies	108 958 396	15.79%
TOTAL	690 200 384	100.00%
Ville de La Pocatière	399 714 141	68.76%
Paroisse Ste-Anne-de-La Pocatière	141 969 298	24.43%
Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth	39 558 549	6.81%
TOTAL	581 241 988	100.00%

QUOTE-PART ESTIMÉE POUR 2017			2016
<u>Paroisse Ste-Anne-de-La-Pocatière</u>			
24.43% x 523 643 \$ =	127 926 \$		129 024 \$
<u>Municipalité de St-Onésime-d'Ixworth</u>			
6.81% x 523 643 \$ =	35 660 \$		37 006 \$
<u>Ville de La Pocatière</u>			
68.76% x 523 643 \$ =	360 057 \$		387 959 \$
<u>Municipalité de St-Roch-des-Aulnaies</u>			
15.79% x 369 200 \$ =	58 297 \$		
TOTAL	581 940 \$		553 989 \$

ADOPTÉE

Rés.251-2016 Autorisation au Ministère de la Sécurité publique de donner l'accès aux données communiquées au Ministre en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie au coordonnateur régional en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de L'Islet

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth communique au ministre de la Sécurité publique, en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie, tous les renseignements relatifs aux incendies survenus sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les renseignements communiqués au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique ne peut, en vertu de l'article 150 de la Loi sur la sécurité incendie, révéler les renseignements relatifs au point d'origine, aux causes probables ou aux circonstances d'un incendie qui lui ont été communiqués en application de l'article 34 ni communiquer un document obtenu en vertu de cet article sans le consentement de son auteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth souhaite que le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de L'Islet ait accès aux renseignements communiqués par elle au ministre de la Sécurité publique, lesquels sont stockés dans une banque de données administrée par le ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de L'Islet doit obtenir un privilège d'accès aux renseignements communiqués au ministre par la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth en vertu de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE LE CONSEIL AUTORISE le ministère de la Sécurité publique à donner un privilège d'accès au coordonnateur régional en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de L'Islet afin que ce dernier puisse consulter les renseignements transmis au ministre de la Sécurité publique par la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth en vertu de l'article **34 de la Loi sur la sécurité incendie.**

ADOPTÉE

Loisirs et culture

Rés.252-2016 Entretien et opération de la patinoire saison 2016-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bernier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'entretien et l'opération de la patinoire pour la saison 2016-2017 soient confiés à l'employé des travaux publics, monsieur Bertrand Ouellet.

ADOPTÉE

Hygiène du milieu

Rés.253-2016 Adoption du budget et de la quote-part de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest

Considérant que l'article 603 du Code municipal du Québec stipule que le budget doit être adopté par les municipalités participantes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil municipal de Saint-Onésime-d'Ixworth adopte le budget et la quote-part de **35 476.86\$** de la Régie des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU KAMOURASKA-OUEST					
BUDGET 2017					
Administration					
Salaires & cotisations de l'employeur					10 900,00 \$
Frais Banque					400,00 \$
Assurances					3 900,00 \$
Téléphone & Internet					375,00 \$
Poste					400,00 \$
Vérification comptable					3 600,00 \$
Administration & Informatique					850,00 \$
Assurance de l'Association des directeurs municipaux					325,00 \$
Fournitures de bureau					800,00 \$
Total Administration					21 550,00 \$
Matières Résiduelles					
Salaires & cotisations de l'employeur					112 750,00 \$
Contrat (Cueillettes)					6 000,00 \$
Immatriculation					3 800,00 \$
Frais déplacement					1 200,00 \$
Téléphonie					1 000,00 \$
Carburants & Urée					80 000,00 \$
Pièces & accessoires					2 000,00 \$
Vêtements & fournitures					1 500,00 \$
Entretien du camion					56 750,00 \$
Bris divers					3 500,00 \$
Location d'un bâtiment					8 481,00 \$
Total Matières résiduelles					276 981,00 \$
Frais de financement					
Intérêt sur dette (1) à long terme					2 280,00 \$
Intérêt sur dette (2) à long terme					4 517,00 \$
Frais de financement					800,00 \$
Total des frais de financement					7 597,00 \$
Dettes à long terme					
Remboursement de la dette à long terme					113 900,00 \$
Total dette à long terme					113 900,00 \$
Total des charges					420 028,00 \$
Excédent de fonctionnement affecté					-20 000,00 \$
Total des charges après affectation du surplus					400 028,00 \$
Municipalité	Populations 2016	RFU 2016	Tonnages 2015	Répartition : 33.33 % de la RFU, populations et Tonnages	Quotes-Parts 2017
Ste-Anne-de-la-Pocatière	1 641	134 861 646 \$	764.81	30.21 %	120 851.33 \$
St-Onésime d'Ixworth	567	38 672 220 \$	192.68	8.87 %	35 476.86 \$
St-Gabriel Lalemant	771	38 663 448 \$	240.34	10.75 %	43 013.14 \$
St-Pacôme	1 597	104 224 365 \$	708.03	26.94 %	107 786.50 \$
Rivière-Ouelle	997	145 414 570 \$	485.26	23,22 %	92 900.18 \$
Totaux	5 573	461 836 249 \$	2 391.12	100 %	400 028,00 \$

ADOPTÉE

Urbanisme

Rés.254-2016 Demande d'autorisation de Madame Isabelle Vaillancourt pour opérer une table champêtre dans la résidence sur le lot 5 525 878 du cadastre du Québec dans la municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée à la commission par madame Isabelle Vaillancourt pour opérer une table champêtre et vendre des produits dérivés dans la résidence située au 49, rang 4 Ouest, sur le lot 5525878;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les dispositions du règlement de zonage de la municipalité,

ATTENDU l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet n'implique pas de contraintes additionnelles pour l'application des lois et règlements en matière d'environnement relativement aux établissements de production animale existants,

ATTENDU QUE les repas seront préparés à partir d'aliments provenant de la ferme et que la requérante souhaite aussi vendre des produits dérivés à savoir, produits de l'érable, viandes congelées et produits maraîchers sans toutefois permettre l'accès des clients à la ferme;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité,

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Marie-Pier Beaulieu **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

QUE la municipalité de Saint-Onésime d'Ixworth :

- appuie madame Isabelle Vaillancourt dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'opérer une table champêtre et d'y vendre des produits dérivés;
- indique à la Commission que le projet du demandeur est conforme à la réglementation municipale ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE

Varia

Rés.255-2016 Politique de la famille et des personnes âgées

Attendu que le conseil municipal a autorisé la mise sur pied d'un comité de pilotage dont le mandat était la mise à jour de la politique de la famille et des personnes âgées;

Attendu que les membres du comité de pilotage représentant les aînés sont mesdames Louise Allain, Claudine Petit-Thiboutot et monsieur Julien Caron;

Attendu que les membres du comité représentant les familles sont : mesdames Hélène Laboissonnière, Karine Lafleur, Marie-Ève Gaudreau-Lévesque, Julye Letarte, Isabelle Therrien et messieurs Benoit Létourneau et Denis Miville;

Attendu que la conseillère municipale responsable des questions Familles-Aînés est madame Léda Villeneuve;

Attendu que la politique de la famille et des personnes âgées fut adopté le 6 septembre 2016;

En conséquence :

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Pelletier

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal autorise la mise sur pied d'un comité de suivi des plans d'actions familles et personnes âgées;

Que mandat soit confié à l'Organisme Participation familles de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre de la politique de la famille et des personnes âgées

Que la conseillère municipale responsable des questions Familles-Aînés est madame Léda Villeneuve.

ADOPTÉE

Rés256-2016 Remboursement du dépôt de garantie à Camionnage Alain Benoit Inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Bouchard
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que soit remboursé le dépôt de garantie de 4 000,00\$ à camionnage Alain Benoit Inc.

ADOPTÉE

Période de questions (ouverture à 20h02, fermeture à 20h18)

La période de questions a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

Séance extraordinaire

Mercredi le 21 décembre 2016

Prochaine séance ordinaire

Lundi le 9 janvier 2017

Rés.257-2016 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Gagnon
Et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la séance soit levée à (20 h19)

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale, secrétaire trésorière

Je, Hélène Laboissonnière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales